

L'union fait ta force !

Chers collègues,

Lors des lectures du tract précédent et des documents que nous vous avons distribués pour expliquer les ordonnances qui seront mises en place par le gouvernement, certains pourraient penser : « A quoi bon se syndiquer ? »

Quelques éléments de réponse :

Te syndiquer à Info'Com-CGT participera-t-il à une meilleure défense de tes droits ?

- Oui en effet, te syndiquer auprès d'Info'Com-CGT, renforcera notre collectif et te permettra d'avoir un bien meilleur soutien pour défendre tes droits et les faire respecter le moment venu.
- Faire pencher la balance en notre faveur, au moment où la direction voudra opérer une baisse de nos salaires, l'augmentation des charges de travail, la modification des horaires de travail (astreinte, modulation) ou alors quand l'entreprise procédera à des licenciements collectifs (économique, rupture conventionnel collective...).
- C'est alors que le nombre de syndiqués dans la société sera nécessaire pour le rapport de forces.

Comment crois-tu que fera la direction, pour baisser notre rémunération, intensifier les volumes de production, accroître nos horaires ou bien alors supprimer nos primes (ancienneté, trimestrielle) ?

- Pour cela, la Direction devra ouvrir les négociations avec les syndicats. Toi, en tant qu'adhérent Info'Com-CGT, tu auras les informations et tu auras ton mot à dire durant tout le processus de négociation.
- Ensuite, si le syndicat majoritaire (donc Info'Com-CGT) refuse de signer l'accord, la direction pourra s'appuyer sur le référendum. Que se passera-t-il lorsque la direction dira aux salariés non syndiqués, donc non avertis, que les difficultés économiques la poussent soit à réduire nos droits, augmenter la charge de travail... soit liquider la société ?
- Certains chanteront (comme la CFDT) que nous sommes protégés de tout cela avec l'accord de substitution. Et bien c'est faux ! Tout peut être remis en cause avec les ordonnances mises en œuvre.
- Les salariés n'ayant pas de prime trimestrielle ou bien ceux s'inquiétant pour leur emploi, car c'est l'unique salaire du foyer, pourront s'exprimer sur un sujet qui

ne les concernent pas ou faire des concessions pour sauver leur emploi en votant favorablement sur les propositions de la direction... dès que les ordonnances seront effectives, c'est ce qui nous attend.

Tu décides de te syndiquer, mais est-ce que cela t'apportera plus d'avantages que d'ennuis avec ta hiérarchie, surtout en ce moment ?

- Non, bien sûr, aucun ennui. Tout salarié qui se syndique à Info'Com-CGT le fait de manière anonyme et choisit lui-même de s'afficher ou non comme faisant partie du syndicat.
- Prenons le cas où tu décides d'en parler autour de toi et que ton supérieur commence à te « chercher des noises » : à Info'Com-CGT, tu n'as rien à faire. Le syndicat s'occupe de toutes les démarches avec ton approbation préalable.
- Nous pouvons ajouter qu'au regard des tableaux que nous vous avons fait circuler sur les versements en cas de licenciement individuel ou collectif l'aide du syndicat vous sera très utile pour aller chercher devant les tribunaux compétents les indemnités des préjudices subis.

En conclusion...

Si tu devais avoir besoin de te défendre, mieux vaut être syndiqué demain. Tu pourras aussi compter sur l'appui de tes élus mandatés. Agir seul et rester isolé ne fait que conforter notre employeur et affaiblir collectivement tous les salariés.

Nous regrouper et résister avec Info'com-CGT, porter nos revendications et notre attachement à nos acquis ne feront que renforcer notre force face à une direction qui ne pourra pas faire comme-ci nous n'existions pas.

Retiens ceci : **personne ne peut décider à ta place de ce que tu veux faire de ton avenir. Notre force est le nombre et c'est ce qui l'emporte le plus souvent sur le mépris et l'intolérance.**

Pour te syndiquer, prends contact avec un de nos élus : Philippe Chardon (06.25.18.31.36) ; Vincent Launay (06.26.45.54.68) ; Fatiha Gherbi (07.50.26.74.45) ; Christine Hacville (06.29.61.43.27) ; Cyril Etourneau (06.21.43.25.88) ; Bruno Robert (06.27.59.32.21) ; Philippe Mithout (06.12.65.41.67) ; Franck Cybard (06.21.43.27.34).

**TOUS ENSEMBLE,
ON EST PLUS FORTS.
SYNDIQUÉZ-VOUS !**

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

Délégué syndical : **Philippe Chardon**
☎ 01 43 31 80 49
✉ infocomcgt.fr
✉ derichebourg@infocomcgt.fr
🌐 [infocomcgt](http://infocomcgt.fr)